

DOCELLES

Maison des Services Au Public

La dématérialisation des procédures de demandes de titres est effective depuis novembre 2017.

La dématérialisation des procédures de demandes de titres qui a entraîné la fermeture de guichets à la préfecture d'Épinal est effective depuis novembre 2017. Mais de quoi s'agit-il ?

Concrètement, il s'agit de rendre acteur de sa demande, tout usager souhaitant obtenir un nouveau ou un renouvellement de passport, de carte nationale d'identité (CNI), de carte grise ou permis de conduire.

■ Pourquoi ces changements?

Dans le cadre du plan préfectures nouvelle génération (PPNG) le ministère a souhaité renforcer: la proximité du service rendu à la population, partout sur le territoire, en s'appuyant sur les technologies du numérique rendant plus pratiques, rapides et efficaces les demandes de titres. Ainsi les démarches sont à portée de clic avec des procédures plus sécurisées par la création d'un compte nominatif.

■ Comment procéder ?

De même, sera-t-il plus aisé d'effectuer la demande de ces documents grâce à un accès du domicile via internet U suffit de disposer d'un courriel, de faire une photo numérique agréée d'acheter en ligne un timbre fiscal dématérialisé, de remplir directement à l'écran le formulaire en téléchargeant les pièces justificatives nécessaires en fonction de la situation.

■ Quel recours ?

En cas de difficultés ?

Néanmoins, chaque usager ne dispose pas du matériel adéquat, d'une connexion internet ou tout simplement se trouve en difficultés pour accéder aux procédures.

Or, le service public devant être assuré malgré l'évolution des technologies, il appartient donc à des tiers de confiance de venir en aide aux usagers en délicatesse avec l'utilisation d'internet. Ainsi, la maison des services au public (MSAP) est à même de répondre aux besoins de la commune mais également des villages environnants. À cet effet, il est rappelé qu'outre cette disponibilité, **Camille PERRIOL**, responsable du bureau, conseille efficacement tous les usagers, en toute confidentialité et à titre gracieux, dans des domaines très divers (retraite, emploi, logement...). Il est également mis à disposition du public, des équipements bureautiques et un accès internet.

En dernier ressort et beaucoup d'attente, des médiateurs présents dans les points numériques des préfectures peuvent venir en aide au public.

19 mairies départementales accueillent les demandeurs d'un passeport ou d'une carte d'identité, notamment à Chantraine, Epinal, ou Remiremont.